

**Annexe à la circulaire aux établissements de crédit n° 2009-13**  
**Opérations de consolidation des crédits des entreprises exportatrices**  
**dans le cadre de la loi n°2008-79 au titre du mois :**  
**Etablissement de crédit :**

Nom ou raison sociale de l'entreprise bénéficiaire de la consolidation :

Identifiant national :

Classification à fin juin 2008 :

Nature du crédit	Encours des crédits à la date de la consolidation					Consolidation			
	Impayés			Echéances non encore échues		Date	Montant	Taux d'intérêt	Durée
	Principal	Intérêts	Ancienneté (Nbre de jours)	Principal	Intérêts				
<i>Préfinancement export</i>									
<b>Mobilisation des créances nées sur l'étranger</b>									
<b>Découverts en dépassement du plafond <sup>1</sup></b>									
<b>Autres crédits de gestion</b>									
-									
-									
<b>Crédits à moyen et long terme</b>									

<sup>1</sup> fixé conformément aux dispositions de l'article 14 de la circulaire n° 87-47 du 23 Décembre 1987

**SIGNATURE**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 29 juillet 2009"